

Observatoire VAE

La VAE en quelques chiffres

Étude des parcours et de l'impact de la VAE en Haute-Normandie auprès des personnes ayant déposé un dossier de recevabilité en 2007

En 2007, sept candidats sur dix ayant déposé un dossier de jury ont obtenu une validation complète

Être accompagné dans sa démarche VAE avantage le candidat dans son parcours. Pourtant, la moitié des candidats ne se fait pas accompagner

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a été instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Parallèlement à la formation initiale et à la formation continue, elle consacre une nouvelle voie d'accès aux diplômes, certifications et titres. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité ou en partie un diplôme, certification ou titre, grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles.

S'engager dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) relève avant tout d'un engagement individuel pour une meilleure reconnaissance dans son métier. Il était donc nécessaire de mieux connaître les parcours individuels des salariés et des demandeurs d'emploi et de mesurer ce que l'engagement dans ce parcours apporte à chacun, en terme de réussite ou non.

Pour le compte de la DIRECCTE, le CREFOR a mené une enquête d'envergure régionale **auprès des personnes ayant validé en 2007 leur dossier de recevabilité**. Son objectif est de permettre une meilleure connaissance des personnes engagées dans la VAE en terme de conditions de réussite, les raisons d'abandon, les échecs, l'accompagnement et la validation.

Cette étude est la première de ce type en Haute-Normandie. L'objectif de ce document est de présenter quelques résultats significatifs et ainsi d'établir des pistes de travail pour des études plus approfondies.

Note méthodologique

L'enquête de cheminement VAE a permis d'interviewer les personnes ayant déposé un dossier de recevabilité en 2007. Le questionnaire visait à comprendre plus précisément le parcours et l'impact de la VAE : informations sur les candidats, l'accompagnement, les étapes du parcours, l'impact et le bilan.

Les organismes qui ont participé à cette enquête sont : la DIRECCTE UT76, l'AFPA – opérateur des services déconcentrés chargés de l'emploi –, le Rectorat – DAVA, l'université du Havre, l'université de Rouen, la DRAAF, la DRIMer Le Havre, la DRJSCS (au moment de l'enquête DRDJS), Rouen Business School.

Le terrain de l'enquête téléphonique s'est déroulé du 21 septembre au 17 octobre 2009. Il s'agissait d'une étude sur quotas avec comme variables de quotas : l'organisme certificateur, le niveau de la certification et le genre.

Quelques chiffres sur l'enquête : durée de l'entretien 20 minutes, 9 certificateurs fournisseurs de données, 1 664 personnes contactées, 894 réponses soit un taux de réponse de 53,7 %.

82,3 % des candidats étaient en emploi en 2007

55,1 % ont une expérience professionnelle égale ou supérieure à 10 ans

Les candidats qui s'engagent dans un parcours VAE proviennent principalement des secteurs : santé humaine et action sociale (37,8 %) et industries manufacturières (26,7 %)

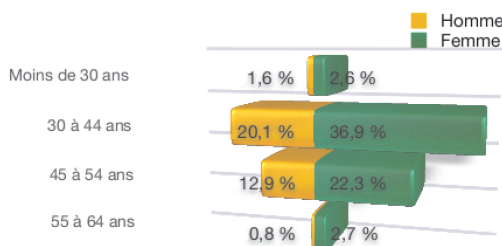
L'entourage personnel et les collègues de travail jouent un rôle important dans le choix de la certification présentée à la VAE.

Six candidats sur dix sont des femmes

Parmi les personnes qui s'engagent dans une VAE, les femmes sont les plus nombreuses : elles représentent 63,9 % des personnes interrogées.

Plus d'une personne sur deux (55,8 %) est âgée de 30 à 44 ans (graphique 1) ; la VAE intervient en effet pour plus d'une personne sur deux après 10 ans d'expérience professionnelle.

Graphique 1 : Pyramide des âges



Candidats recevables en 2007
Source : CREFOR

Les personnes qui ont répondu à l'enquête déclarent à 82,3 % être en emploi et 15,8 % être en recherche d'emploi. Près des deux tiers d'entre-elles sont issues des catégories socio professionnelles "employées" ou "professions intermédiaires".

La VAE considérée comme un tremplin

Parmi les personnes qui s'engagent dans un parcours VAE et qui sont en emploi, l'objectif visé est principalement une meilleure reconnaissance dans leur métier puis une évolution de carrière et la consolidation de l'emploi.

Seulement 4,9 % des salariés interrogés déclarent s'être engagés dans une VAE pour obtenir une meilleure rémunération.

La moitié des demandeurs d'emploi déclarent s'être engagés dans une VAE pour obtenir un emploi.

Le choix de s'engager dans un parcours de VAE est avant tout une démarche individuelle.

L'entourage personnel joue également un rôle majeur dans son choix. En effet, un répondant sur trois déclare avoir été aidé dans le choix de la certification par son entourage personnel et un sur quatre par les collègues de travail.

La VAE nécessite une forte implication personnelle et se fait en accord avec l'entourage personnel.

Chemins d'entrée dans la VAE

Le paysage de l'information est multiple avec plusieurs entrées et contacts possibles. Il peut apparaître dans un premier temps complexe pour celles et ceux qui s'engagent dans la démarche et recherchent une première information. Cependant les acteurs de l'information sont bien présents.

Dans le paysage haut normand, les Points Relais Conseil sont un passage important dans la construction du parcours VAE, aussi bien pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés.

Réussite des candidats par situation professionnelle

Sur 100 personnes qui ont vu leur demande acceptée (recevabilité) pour déposer un dossier au jury, 69,6 % ont obtenu une VAE totale après être passés devant cette instance. Leur situation n'est pas un facteur trop discriminant pour les demandeurs d'emploi par rapport aux salariés.

	Salariés	D.E.	Ensemble
Recevabilité	100	100	100
Dossier non déposé (à 18 mois)	10,6	3,4	9,4
Abandon	27,4	34,9	28,6
Jury	62,0	61,7	62
VAE totale	70,2	66,3	69,6
VAE partielle / aucune	29,8	33,7	30,4

Candidats recevables en 2007
Source : CREFOR

Les Points Relais Conseil sont identifiés comme la première structure d'information vers laquelle vont les personnes qui souhaitent s'engager dans un parcours.

Pour les demandeurs d'emploi, le choix de la certification se fait aussi bien par l'intermédiaire de Pôle emploi (46,2 %) que par celui des Points Relais Conseil (36,9 %).

Pour les salariés, le choix de la certification se fait d'abord avec l'entourage personnel (34,7 %) et les collègues de travail (30,2 %), puis par l'intermédiaire des Points Relais Conseil (25,4 %) et le responsable formation (25,1 %).

Deux tiers des candidats déposent le dossier de jury

Globalement, une fois leur demande de VAE acceptée (recevabilité), la plupart des personnes se présentent devant un jury.

Parmi les **salariés** qui ont été acceptés à construire un dossier, deux sur trois

déposent le dossier de passage en jury. Parmi eux, 88,4 % ont été convoqués devant le jury au moment de l'enquête.

Pour les **demandeurs d'emploi**, les proportions sont sensiblement les mêmes : 62,4 % d'entre eux ont déposé le dossier de passage en jury et parmi eux 90,4 % ont été convoqués par le jury.

La durée du parcours est une des clefs dans la réussite du parcours VAE.

Il est à signaler que parmi les candidats qui avaient des remarques à formuler sur le contenu du dossier (3 personnes sur 10 interrogées), 55,6 % ont trouvé la rédaction du dossier de validation difficile et le temps à y consacrer long.

La durée du parcours est une des clefs dans la réussite du parcours VAE. En effet, parmi les personnes qui ont déposé un dossier de jury en 2007, 95 % l'ont fait en moins d'un an. Parmi les candidats qui n'ont pas déposé le dossier de jury 18 mois après le dépôt du dossier de recevabilité 84,3 % déclarent avoir interrompu leur parcours VAE.

94,9 % des candidats sont passés en jury moins d'un an après avoir déposé le dossier de recevabilité

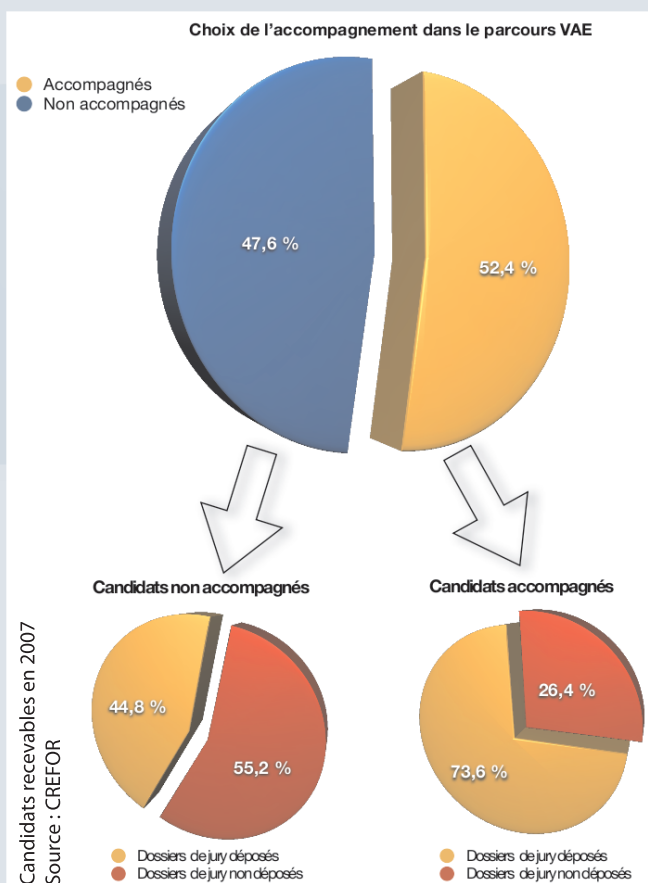
Sur l'ensemble des candidats interrogés : 73,6 % des personnes accompagnées ont déposé leur dossier de jury contre 44,8 % des candidats non accompagnés

Accompagnement du parcours VAE

L'accompagnement méthodologique des candidats facilite l'obtention de la certification en permettant une préparation du dossier de jury dans de bonnes conditions avant le passage devant le jury. En effet, les deux tiers des personnes accompagnées ont obtenu une VAE totale.

L'accompagnement permet de maintenir le candidat mobilisé en permettant de réduire significativement la durée du parcours VAE. 73,6 % des personnes accompagnées ont déposé leur dossier de jury contre 44,8 % des candidats non accompagnés.

90,1 % des personnes accompagnées déclarent que l'accompagnement méthodologique pour la réalisation du dossier était utile (57,9 %) ou très utile (32,2 %).



Tel que l'ont restitué les personnes interrogées, les questions du jury se centrent essentiellement sur la connaissance du métier ciblé et sur leur parcours professionnel (graphique 2).

Graphique 2 : Questions du jury



Candidats recevables en 2007
Source : CREFOR

Légère évolution de la situation professionnelle

On peut constater une légère évolution de la situation professionnelle des candidats qui ont obtenu une VAE totale.

Le nombre de demandeurs d'emploi baisse légèrement (- 4 points) et il y a une légère augmentation du nombre de salariés (+ 3 points) pour les candidats qui ont obtenu une VAE totale.

De plus, il faut noter que suite à la validation totale, 3 % des candidats se sont engagés dans une formation et 2,2 % ont créé leur entreprise.

Bilan positif de la démarche VAE

Quatre candidats sur dix, passés devant le jury de VAE, affirment que la démarche de VAE a donné une **impulsion à leur carrière professionnelle** et 25 % estiment qu'ils ont acquis une meilleure reconnaissance auprès de leur employeur.

Un peu plus de quatre candidats sur dix, passés devant le jury de VAE, ont vu leur situation professionnelle évoluer. En effet, 15,9 % des candidats ont changé de poste chez le même employeur et 26,2 % des candidats ont changé d'employeur.

La confiance en soi est un facteur

déterminant aux yeux des personnes interrogées : 58,3 % d'entre elles affirment que sur le plan personnel le parcours VAE leur a permis d'augmenter cette confiance.

Pour la grande majorité des candidats (85,8 %), l'ensemble du processus de la démarche VAE a répondu de façon satisfaisante (40,9 %) ou très satisfaisante (38,5 %).

La plupart considère d'ailleurs que l'ensemble de la démarche a répondu à leurs attentes de façon satisfaisante (49,8 %) ou très satisfaisante (36,0 %).

Tableau 1 : Bilan du parcours VAE

Bilan de la démarche VAE		Pourcentage
Permis d'avoir d'avantage confiance et prendre de l'assurance		77,2
A plutôt déstabilisé		6,8
Aucun des deux		16,0
Total		100
La démarche VAE a permis sur le plan professionnel		
Donner une impulsion à la carrière professionnelle		40,9
Meilleure reconnaissance auprès de l'employeur		25,1
Meilleure rémunération		5,9
Total		100
La démarche VAE a encouragé à		
NSP		24,9
Reprendre des études		23,1
Entreprendre une nouvelle VAE		20,2
Passer un concours		13,8
La VAE a été suffisante pas besoin de faire autre chose		9,5
La VAE n'a pas encouragé à autre chose (aspect négatif)		7,4
Autre		1,1
Total		100

Candidats recevables en 2007
Source : CREFOR

Il ressort de ces premiers éléments d'analyse, l'importance de l'articulation entre information / entourage personnel, durée raisonnable du parcours et accompagnement individualisé. Cette voie est probablement à approfondir pour renforcer les chances de s'engager dans une dynamique de réussite.

Daniel SANCHEZ
Chargé de projets
CREFOR